



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION
DE LA FETE ENTRE VOISINS DU SAMEDI 31 MAI 2025
AU PIETONNIER JACQUES BREL.**

Arrêté de Police N° 28/2025 (ST) du 06 mai 2025

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,

Vu la demande écrite formulée par Monsieur et Madame CUISSE

Jean-Pierre qui est d'occuper le domaine Public du Piétonnier

Jacques Brel afin d'organiser une « fête de voisins »

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de réglementer la « fête entre voisins le samedi 31 mai 2025.

ARRETE

- Article 1** Monsieur et Madame CUISSE Jean-Pierre sont autorisés à occuper le domaine public du Piétonnier Jacques Brel à l'occasion de la fête des voisins) **le samedi 31 mai 2025.**
- Article 2** Les organisateurs procéderont à la mise en place et au retrait du matériel.
- Article 3** Les organisateurs veilleront à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.
- Article 4** Monsieur et Madame CUISSE Jean-Pierre domiciliés au 58 Piétonnier Jacques Brel,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 06 Mai 2025

Le Maire,
Maryline LUCAS

